



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD**  
**SÉANCE DU 9 JUIN 2005 A 20 HEURES 30**  
**SALLE DU 1<sup>ER</sup> ETAGE DU HALL DES SPORTS A SEIGNOSSE**  
**(sur convocation du 31 mai 2005 )**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 58  
présents : 39  
absents représentés : 12  
absents excusés : 1  
absents : 6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SÉANCE DU 9 JUIN 2005**

L'an deux mille cinq, le neuf du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du 1<sup>er</sup> étage du Hall des Sports à Seignosse, sous la présidence de Monsieur Michel CASTETS.

**Présents :** Messieurs Michel CASTETS, Jean-Claude DARZACQ, Charles MAUVOISIN, Eric KERROUCHE, Madame Michèle EL MANNAÏ, Messieurs Jean-Claude SAUBION, Ladislav de HOYOS, René FIALON, Francis BETBEDER, Pierre ÇABALOUÉ, Madame Anne-Marie CANCOUËT, Messieurs Louis CAULONQUE, Christian CHARLIER, Madame Evelyne DACHARY, Messieurs Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Bernard DUBERT, Francis DUBERTRAND, Jean-François DUSSIN, Madame Céline FERREIRA, Messieurs Guy FRANÇOIS, Gabriel GUELFY, François GUILLOT, Mesdames Jeanine LABÈQUE, Marielle LABERTIT, Messieurs Patrick LABORDE, Robert LAFITTE, Jean-Pierre LAHILLADE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Alain LAVIELLE, Daniel LUQUET, Madame Marie-Christine MAISONNAVE, Messieurs Jean-Michel MONCLA, Yves MONGROLLE, Sylvain OXARAN, Jérôme PETITJEAN, Dominique TEÏLETCHÉ et Madame Pierrette VIGNAUX.

**Absents représentés :** M. Hervé BOUYRIE a donné pouvoir à Mme Pierrette VIGNAUX, M. Jean-Marc SABAROTS a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à M. Sylvain OXARAN, M. Jean-Pierre DUFAU a donné pouvoir à M. Eric KERROUCHE, Mme Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ a donné pouvoir à M. Daniel LUQUET, M. Eric JALRAN a donné pouvoir à M. Louis CAULONQUE, Mme Michèle LABEYRIE a donné pouvoir à Mme Marielle LABERTIT, M. Jean LALANNE a donné pouvoir à M. Ladislav de HOYOS, Mme Nathalie LUPE a donné pouvoir à M. Jean-Claude SAUBION, M. Jean LASSERRE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DARZACQ, M. Jean-Yves MONTUS a donné pouvoir à M. Michel CASTETS, M. Michel ROQUES a donné pouvoir à Mme Céline FERREIRA.

**Absent excusé :** Monsieur Henri FABÈRES.

**Absents :** Messieurs Jean DUCASSE, Pierre DUSSAIN, Serge LUCMARET, Madame Valérie MARCINIAC, Messieurs Jean RIU et Xavier SOUBESTRE.

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEURS
1	<b>INSTALLATION DE Mme MARIE-CHRISTINE MAISONNAVE DELEGUEE COMMUNAUTAIRE REPRESENTANT LA COMMUNE DE SEIGNOSSE</b>	Monsieur le Président
2	<b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2005 A SAINT-MARTIN-DE-HINX</b>	Monsieur le Président
3	<b>ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DE MACS</b>  A – REORGANISATION DES ATELIERS COMMUNAUTAIRES  B – REPRESENTATION INTERNE DE MACS / REMPLACEMENTS DE MEMBRES <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission d'appel d'offres <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Remplacement de Monsieur Jean-Pierre Pourrut délégué titulaire par Monsieur Pierre Çabaloué</li> <li>○ Remplacements de Messieurs Pierre Çabaloué et Jacques Corbineau délégués suppléants par Mme Anne-Marie Cancouët et Monsieur Yves Mongrolle.</li> </ul> </li> <li>• Comité technique paritaire <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Remplacement de Monsieur Jacques Bayle par Mme Céline Ferreira</li> </ul> </li> </ul> C – REPRESENTATION EXTERNE DE MACS / REMPLACEMENTS DE DELEGUES <ul style="list-style-type: none"> <li>• SITCOM Côte-Sud de Landes <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Remplacements de Messieurs Jean Cazenave et Michel Crabos par Messieurs Daniel Luquet et Gabriel Guelfi</li> </ul> </li> <li>• Syndicat mixte de la ZAE de Saint-Geours-de-Maremne <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Remplacements de Madame Valérie Marciniak et de Messieurs Jean Cazenave et Jean-Paul Brosse par Messieurs François Guillot, Daniel Luquet et Jean Lalanne</li> </ul> </li> <li>• Pays Adour Landes Océanes <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Remplacements de deux délégués : Mme Catherine De Parscau Chosserie et Monsieur Michel Crabos par Messieurs Serge Lucmaret et Robert Lafitte</li> </ul> </li> <li>• Natura 2000 / Atelier « Usages » du pays ALO <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Remplacement de Monsieur Jean-Paul Brosse par Monsieur Ladislav De Hoyos</li> </ul> </li> </ul> D – REGIES DE MACS <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dissolution régie de recettes « Occupation et utilisation des aires d'accueil des gens du voyage »</li> <li>• Constitution d'une régie de recettes et d'avances « Droits d'occupation et d'utilisation de l'aire de grand passage et des camps du Hérisson, de l'Ecureuil et de la Tortue »</li> <li>• Informations sur les régies de MACS et leurs régisseurs titulaires et suppléants</li> </ul>	Monsieur le Président
4	<b>POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b> A -PROJET CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER « LANDES FONCIER » <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création / Adhésion / Adoption statuts</li> </ul>	Monsieur le Président et M. Jean-François DUSSIN

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre réflexion sur répartition des contributions MACS / Communes</li> </ul>	
	<p>B – PROJET CREATION GROUPEMENT D’INTERET PUBLIC (GIP) « LITTORAL AQUITAIN »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Création / Adhésion / Adoption statuts</li> <li>Désignation Monsieur Hervé Bouyrie pour représenter MACS</li> </ul>	Monsieur le Président
5	<p><b>POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DU LOGEMENT - AMENAGEMENT DE 4 LOGEMENTS D’URGENCE DANS L’IMMEUBLE COMMUNAUTAIRE DE L’ANCIENNE GARE RDTL DE CAPBRETON</b></p> <p>A – PROJET DE BAIL EMPHYTEOTIQUE MACS / PACT DES LANDES</p> <p>B – PARTICIPATION FINANCIERE PREVISIONNELLE DE MACS (29 000 €)</p>	Monsieur le Président
6	<p><b>POLITIQUE COMMUNAUTAIRE ENFANCE – JEUNESSE</b></p> <p>A – REORIENTATION DES ACTIVITES DU LUDOBUS</p> <p>B – ATTRIBUTION AUX FRANCAS DES LANDES D’UNE SUBVENTION DE 20 000 € POUR LE LUDOBUS EN 2005</p>	Monsieur le Président
7	<p><b>PERSONNEL COMMUNAUTAIRE</b></p> <p>A – ADHESION DE MACS AU SERVICE GRATUIT D’ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL DES AIDES A DOMICILE DU CDG40 – CONVENTION MACS / CDG40</p> <p>B – CREATION DE DEUX EMPLOIS D’ADJOINTS ADMINISTRATIFS CONTRACTUELS SUITE FINIS DES CONTRATS EMPLOIS JEUNES MEDiateur CULTUREL ET ANIMATEUR DE L’AMI DE MACS A SOUSTONS</p> <p>C – SERVICE AIDE A DOMICILE SECTEUR NORD DE MACS – CREATION EMPLOI DE REDACTEUR TERRITORIAL</p> <p>D – MODIFICATION REGIME INDEMNITAIRE PERSONNELS DE MACS</p>	Monsieur le Président
8	<p><b>ZAE DE MACS A TOSSE – VENTE 10 LOTS</b></p>	Monsieur le Président et M. J-Claude DAULOUEDE
9	<p><b>ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE</b></p> <p>A – ACQUISITION POUR L’EURO SYMBOLIQUE DE PARTIE DU TERRAIN D’ASSIETTE DU CAMP DU HERISSON (6 733 M2)</p> <p>B – AIRE DE GRAND PASSAGE ET CAMPS D’ACCUEIL PERMANENTS DES GENS DU VOYAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Règlements / Conventions d’occupation / Tarifs</li> </ul>	Monsieur le Président
10	<p><b>ZAE DE SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE – PRISE EN CHARGE PAR MACS DE LA GESTION DES VRD REALISES A L’INTERIEUR DE LA ZAE</b></p>	Monsieur le Président
11	<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p> <p>A – REALISATION D’UN GIRATOIRE RD 418 / AVENUE DU GOLF A SOORTS-HOSSEGOR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Convention MACS / Conseil Général</li> <li>Convention MACS / Commune de Soorts-Hossegor</li> </ul>	Monsieur le Président

	B – SALON DU LIVRE D’HOSSEGOR – REEDITION PAR MACS DE L’OUVRAGE DE PAUL MARGUERITE « SOUS LES PINS TRANQUILLES »- MISE EN VENTE AU PRIX DE 10 €	Monsieur Eric KERROUCHE
	C – P@T DE MACS A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE – TARIF POUR FORMATION A DISTANCE : 2 € / HEURE	Monsieur le Président et Monsieur Eric KERROUCHE
	D – PROJET D’ACQUISITION SUR MISE EN ADJUDICATION PAR LA DDE D’UNE MAISON LANDAISE AVEC SON AIRIAL A MAGESCQ POUR AMENAGEMENT D’UNE MAISON D’ACCUEIL COMMUNAUTAIRE	Monsieur le Président et M. Jean-Claude SAUBION
	E – SUBVENTIONS <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capbreton Sauvetage Côtier : 1 000 €</li> <li>• Comité des Landes de Pétanque : 1 300 €</li> </ul>	Monsieur François GUILLOT
	F – TOURISME MACS / RECRUTEMENT D’UN PERSONNEL SAISONNIER	Monsieur le Président
<b>12</b>	<b>INFORMATIONS DIVERSES</b>	
	A – ATTRIBUTION MARCHES PUBLICS SUR PROCEDURE ADAPTEE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise d’œuvre aménagement siège MACS / SCPA Lafargue-Lapassade : 63 840 € HT</li> <li>• Bulletin communautaire (Agence Caractères : 12 510 € HT / bulletin)</li> <li>• Guides touristiques (Agence Caractères : 8 220 € HT)</li> </ul>	Monsieur le Président
	B – ASSURANCES MACS / ELABORATION DCE	Monsieur le Président
	C – STAGE DE CONTREBASSE : SUBVENTION CONSEIL GENERAL : 4 000 €	Monsieur le Président
	D – BUREAU AXE EMPLOI	Monsieur le Président et M. Charles MAUVOISIN
	E – PREMIER EQUIPEMENT AQUATIQUE STRUCTURANT DE MACS / PROPOSITION DU NOM « AYGUEBLUE »	Monsieur le Président

Sur proposition du Président, Madame Marie-Christine MAISONNAVE est élue à l’unanimité secrétaire de séance.

**1 – REPRESENTATION DE LA COMMUNE DE SEIGNOSSE – INSTALLATION DE MADAME MARIE-CHRISTINE MAISONNAVE**  
**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président informe l’assemblée de la désignation par le conseil municipal de la commune de Seignosse de Madame Marie-Christine Maisonnave en qualité de représentante de cette commune en remplacement de Monsieur Jean-Paul Brosse, puis il l’installe dans ses fonctions de déléguée communautaire.

## **2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2005 A SAINT-MARTIN-DE-HINX**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

L'assemblée communautaire adopte ce procès-verbal à l'unanimité.

## **3 – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DE MACS**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

### ***A – REORGANISATION DES ATELIERS COMMUNAUTAIRES***

Le conseil communautaire, à l'unanimité, sur proposition du Président et après avis favorable du Bureau, approuve le projet de réorganisation des ateliers communautaires suivant document joint au dossier préparatoire de séance de chaque délégué.

Les délégués qui le souhaitent peuvent s'inscrire dans les ateliers de leur choix sur la base d'un seul délégué par commune et par atelier.

### ***B – REPRESENTATION INTERNE DE MACS / REMPLACEMENTS DE MEMBRES***

- **Commission d'Appel d'offres :**

Le Président expose que Monsieur Jean-Pierre Pourrut ayant démissionné de ses fonctions de délégué communautaire et Monsieur Guy Corbineau étant décédé, il convient donc de procéder à leur remplacement au sein de la commission d'appel d'offres dont ils étaient respectivement membres titulaire et suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

désigne pour siéger dans cette commission Monsieur Pierre Çabaloué en qualité de membre titulaire, Madame Anne-Marie Cancouët et Monsieur Yves Mongrolle en qualité de membres suppléants.

La liste des membres composant la commission d'appel d'offres est désormais la suivante :

Président : Michel CASTETS

Membres titulaires : Jean-Marc SABAROTS  
Jean-Claude DARZACQ  
Jean-Claude SAUBION  
Michèle EL MANNAÏ  
Pierre ÇABALOUE

Membres suppléants : Sylvain OXARAN  
Jean-Claude DAULOUEDE  
Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ  
Anne-Marie CANCOUET  
Yves MONGROLLE

- **Comité Technique Paritaire :**

Le Président expose que Monsieur Jacques Bayle membre titulaire du Comité Technique Paritaire a démissionné de ses fonctions de délégué communautaire et qu'il convient donc de procéder à son remplacement.

Il propose la candidature de Madame Céline Ferreira que l'assemblée adopte à l'unanimité.

### ***C – REPRESENTATION EXTERNE DE MACS / REMPLACEMENTS DE DELEGUES***

- **SITCOM Côte-Sud des Landes**

Le Président rappelle à l'assemblée communautaire que :

- par délibération en date du 18/02/03 modifiée par délibération du 09/11/04, elle a désigné ses représentants auprès du comité syndical du SITCOM Côte Sud des Landes,
- Monsieur Jean Cazenave maire d'Angresse et délégué communautaire est décédé,
- Monsieur Michel Crabos délégué communautaire de MACS représentant la commune de Vieux-Boucau a démissionné de son mandat.
- Ces deux délégués siégeant également au sein du comité syndical du SITCOM Côte-Sud des Landes, il convient donc de procéder à leur remplacement.

Le Président présente ensuite pour leur remplacement les candidatures de :

Monsieur Daniel Luquet délégué communautaire de la commune d'Angresse,  
et de :

Monsieur Gabriel Guelfi délégué communautaire de la commune de Vieux-Boucau.

Puis, il invite l'assemblée à se prononcer sur ces deux candidatures, ce qu'elle fait en les adoptant à l'unanimité.

La liste des délégués communautaires représentant MACS au sein du comité syndical du SITCOM est désormais la suivante :

Angresse	Daniel LUQUET
Azur	Michel LAUSSU
Bénesse-Maremne	Jean-François DUSSIN
Capbreton	Michel ROQUES
Josse	Jean-Michel MONCLA
Labenne	Jérôme PETITJEAN
Magescq	Jean-Claude SAUBION
Messanges	Hervé BOUYRIE
Moliets-et-Maa	Anne-Marie CANCOUET
Orx	Evelyne DACHARY
Ste-Marie-de-Gosse	Dominique TEILETCHE
St-Geours-de-Maremne	Jean LASSERRE
St-Jean-de-Marsacq	François GUILLOT
St-Martin-de-Hinx	Jean-Marc SABAROTS
St-Vincent-de-Tyrosse	Michèle LABEYRIE

Saubion	Jeanine LABEQUE
Saubrigues	Francis DUBERTRAND
Saubusse	René FIALON
Seignosse	Jean LALANNE
Soorts-Hossegor	Jean DUCASSE
Soustons	Charles MAUVOISIN
Tosse	Bernard DUBERT
Vieux-Boucau	Gabriel GUELFY

- **Syndicat mixte pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques (ZAE) de Saint-Geours-de-Maremne :**

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 14 janvier 2002 modifiée par délibération du 26 avril 2004, elle a désigné ses représentants pour siéger au conseil d'administration du Syndicat Mixte pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion de la Zone d'Activités Economiques de Saint-Geours-de-Maremne.

Puis, il indique que trois représentants de MACS ne siègent plus dans cette instance :

- Monsieur Jean Cazenave qui est décédé et Monsieur Jean-Paul Brosse qui a démissionné de ses fonctions de délégué communautaire,
- Madame Valérie Marciniak de son côté lui a fait savoir qu'elle n'était plus en mesure de représenter MACS au sein de cette instance.

Le Président propose pour leur remplacement les candidatures de Messieurs Daniel Luquet, François Guillot et Jean Lalanne.

Il invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ces trois candidatures, ce qu'elle fait en les adoptant à l'unanimité.

La liste des délégués représentant MACS au sein du Comité Syndical de ce syndicat mixte est désormais la suivante :

<i>9 titulaires :</i>	<i>9 suppléants :</i>
Michel CASTETS	Francis BETBEDER
Jean-Claude DARZACQ	Francis LAPEBIE
Jean-Claude SAUBION	Jean-Luc DELPUECH
René FIALON	Jean LALANNE
Jean-Pierre DUFAU	Daniel LUQUET
Jean-Michel MONCLA	Michel LAUSSU
Hervé BOUYRIE	Robert LAFITTE
Francis DUBERTRAND	Pierre CABALOUE
Charles MAUVOISIN	François GUILLOT

- **Pays Adour Landes Océanes :**

Le Président rappelle à l'assemblée que :

- par délibération du 29 septembre 2003, elle a désigné pour siéger au sein de l'association du Pays ALO, un représentant par commune adhérente,

- Madame Catherine de Parscau-Chosserie déléguée de la commune de Soustons d'une part et Monsieur Michel Crabos délégué de la commune de Vieux-Boucau d'autre part, ont démissionné de leurs fonctions de délégués communautaires.

Ces deux délégués siégeant également au sein de l'association du Pays ALO en tant que représentants de leurs communes, il convient donc de procéder à leur remplacement.

Messieurs Robert Lafitte et Serge Lucmaret délégués communautaires de Vieux-Boucau et de Soustons sont candidats pour représenter leurs communes respectives.

L'assemblée adopte à l'unanimité ces deux candidatures.

- **Natura 2000 :**

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 27 février 2003, elle a désigné ses représentants au sein des ateliers « Natura 2000 » du Pays ALO.

Puis, il expose que Monsieur Jean-Paul Brosse représentant de MACS au sein de l'atelier « Usages » pour le secteur de Seignosse a démissionné de ses fonctions de délégué communautaire.

Il convient donc de procéder à son remplacement pour lequel Monsieur Ladislas de Hoyos se déclare candidat.

L'assemblée désigne à l'unanimité Monsieur Ladislas de Hoyos pour la représenter au sein de l'atelier « Usages » du pays ALO pour le secteur de Seignosse.

#### ***D – REGIES DE MACS :***

- **Accueil des gens du voyage :**

Le Président expose que suite aux modifications intervenues dans les conditions d'accueil des gens du voyage avec la mise en place de règlements et de conventions d'occupation instituant de nouvelles tarifications et notamment des avances remboursables au départ des occupants, il convient :

- de dissoudre la régie de recettes existante « Occupation et utilisation des aires d'accueil des gens du voyage de MACS »,
- de créer une régie nouvelle de recettes et d'avances « Droits d'occupation et d'utilisation de l'aire de grand passage et des camps d'accueil permanents des gens du voyage de MACS ».

Il ajoute que les règlements, conventions, contrats d'occupation et états des lieux seront examinés par l'assemblée dans le cadre du dossier n° 9 figurant à l'ordre du jour de cette même séance.

Il invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur :

- la dissolution de la régie de recettes « Occupation et utilisation des aires d'accueil des gens du voyage de MACS »,
- la constitution d'une régie de recettes et d'avances « Droits d'occupation et d'utilisation des aires de grand passage et des camps d'accueil permanents des Gens du voyage de MACS ».

L'assemblée approuve à l'unanimité ces décisions.

Messieurs Gilles Barrère et Franck Lheureux sont désignés respectivement régisseur titulaire et régisseur suppléant de la nouvelle régie de recettes et d'avances.

*Informations sur les régies de MACS :*

Le Président rappelle à l'assemblée la liste des régies de MACS et de leurs régisseurs :

<b>Intitulé de la régie</b>	<b>Régisseur titulaire</b>	<b>Régisseur suppléant</b>
Musique et Danse en MACS	Sébastien Mordacq	Christine Pétrissans
Manifestations culturelles et de loisirs en MACS	Sébastien Mordacq	Agnès Andrieu
Aides à domicile et service mandataire de MACS	Emeline Simon	Sandra Pajot
AMI en MACS	Jérôme Cazalis	Sandra Panchout
Droits d'occupation et d'utilisation de l'aire de grand passage et des camps d'accueil permanents des gens du voyage	Gilles Barrère	Franck Lheureux

#### **4 – POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

##### ***A – PROJET DE CREATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER « LANDES FONCIER »***

**Rapporteurs : Messieurs le Président et Jean-François DUSSIN**

Monsieur Jean-François DUSSIN rappelle tout d'abord qu'une réunion d'information sur ce point a été organisée conjointement par le Conseil Général, l'ADACL et MACS en mairie de Saint-Vincent-de-Tyrosse le 25 mars 2005 à 18 heures à laquelle étaient conviés tous les maires ou leurs représentants des communes membres de MACS.

Les orientations prioritaires pour les besoins en foncier, en particulier sur MACS sont les suivantes :

- Habitat social,
- Equipements publics,
- Economie.

Le Conseil Général des Landes a donc arrêté :

- le principe de la création d'un établissement public foncier « Landes Foncier »,
- le principe de confier la gestion de cet EPFL à l'Agence Départementale.

Le rapporteur expose ensuite les principales caractéristiques du projet d'EPFL départemental qui regroupe les collectivités et établissements suivants :

- les EPCI disposant des trois compétences
  - Schéma de Cohérence Territoriale,
  - Réalisation de Zones d'Aménagement Concerté,
  - Programme Local d'Habitat.

Ce qui est le cas de MACS.

- les communes non membres de ces EPCI ou n'ayant pas transféré l'ensemble de ces compétences,
- la Région,
- le Département.

L'EPFL sera d'autre part :

- prescrit par arrêté préfectoral fixant son périmètre, ses modalités de fonctionnement, son domaine de compétences et ses ressources.
- administré par :
  - une assemblée générale avec une représentation, pour les EPCI de plus de 40 000 habitants, ce qui est le cas de MACS, de 12 délégués titulaires et de 12 délégués suppléants.
  - un conseil d'administration : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour MACS.
- financé notamment par :
  - la taxe additionnelle aux Droits de Mutation au prorata du produit de cette taxe perçue par les communes membres de chaque communauté de communes ou d'agglomération.
    - Collectivités < 5 000 habitants : produit issu du Fonds de Péréquation Départemental de la Taxe Additionnelle Communale aux Droits de Mutation (317 communes soit 4 018 639 € pour 2003),
    - Collectivités > 5 000 habitants et classées : produit issu directement de la perception des Droits de Mutation (14 communes soit 3 976 415 € pour 2003 dont 6 sur MACS).

Chaque adhérent, Communauté de communes ou d'agglomération ou commune individuelle contribue, quelle que soit sa situation démographique, à hauteur de l'équivalent de 15% du produit issu des droits de mutation perçu sur son territoire.

Sur cette base, la part contributive de MACS pour 2005 s'élèverait à 267 980 € sur un total de contributions de 1 200 000 € au niveau départemental.

L'EPFL réalisera les acquisitions de terrains à la demande des collectivités membres pour leur revendre ensuite au même prix une ou plusieurs années après ; les frais de portage financier de l'opération, frais d'emprunt, de gestion, etc... étant à la charge de l'EPFL.

*Après cet exposé, on peut noter les interventions suivantes :*

Monsieur Robert Lafitte s'interroge sur ce que devient le droit de préemption des communes membres.

Monsieur Francis Dubertrand pense que les communes qui perçoivent directement les produits issus des droits de mutation seront à son avis réticentes pour en reverser 15% à l'EPFL.

Monsieur Louis Caulonque s'interroge sur la possibilité pour MACS d'adhérer à l'EPFL sans une modification préalable des statuts.

Monsieur Robert Lafitte constate que la commune de Vieux-Boucau ne bénéficiera jamais des services de l'EPFL compte tenu du peu de foncier constructible disponible sur le territoire de la commune.

Monsieur Jean-Claude Daulouède considère que l'EPFL constituera un instrument essentiel pour la mise en place par les communes et MACS d'une véritable politique foncière.

Il ajoute qu'à son avis, la part contributive de MACS au budget général de l'EPFL qui est la plus élevée de toutes les contributions des communautés landaises justifierait une représentation proportionnelle dans les instances administratives de l'établissement.

Après ces interventions, le Président invite l'assemblée à se prononcer sur :

- le projet de demande de création au Préfet d'un établissement public foncier local dénommé « EPF LANDES FONCIER »,
- le principe de l'adhésion de MACS à cet établissement public foncier ainsi que sur le projet de statuts.

Le bureau communautaire a donné un avis favorable à ce dossier.

*L'assemblée approuve à son tour ce projet par :*

*47 voix pour et 4 abstentions de Messieurs Louis Caulonque, Gabriel Guelfi, Eric Jalran et Robert Lafitte.*

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur la répartition entre MACS et les communes de la contribution communautaire à l'EPFL.

Cette répartition pourrait s'inspirer des règles instituées par MACS pour cofinancer certaines opérations communautaires de voirie ou de logement social réalisées en partenariat avec les communes : 2/3 à la charge de MACS, 1/3 à la charge des communes.

Après un large débat, l'assemblée se prononce à l'unanimité pour conduire une réflexion, en atelier puis en Bureau communautaire, sur une répartition entre MACS et les communes de la contribution communautaire à l'EPFL.

## ***B – PROJET DE CREATION D'UN GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) « LITTORAL AQUITAIN »***

***Rapporteur : Monsieur le Président***

Le Président expose que le Conseil Régional d'Aquitaine, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, a souhaité :

- relancer la réflexion sur l'aménagement et le développement durable du littoral,
- fédérer l'ensemble des acteurs dans une politique du littoral tenant compte de l'ensemble des enjeux d'aujourd'hui.

Les principales caractéristiques administratives du GIP « Littoral Aquitain » sont les suivantes :

- Membres :
  - Etat
  - Conseil Régional d'Aquitaine
  - Conseils Généraux des départements littoraux aquitains (3)

Communautés d'agglomération (2) et Communauté de communes littorales d'Aquitaine (10)

- Budget prévisionnel : 500 000 €  
Participation des Communautés de communes : 2,63% par communauté.
- Administration :  
Conseil d'administration de 11 administrateurs avec 1 siège pour MACS.

Le Président du Conseil Régional d'Aquitaine propose à MACS :

- d'adhérer au GIP « Littoral Aquitain »,
- d'adopter les statuts valant convention constitutive du GIP « Littoral Aquitain »,
- de désigner un délégué pour siéger au Conseil d'Administration du GIP.

Le Bureau communautaire a donné un avis favorable sur ce dossier.

*Après avoir entendu l'exposé du Président, l'assemblée à l'unanimité, décide :*

- *d'adhérer au GIP « littoral Aquitain »,*
- *d'adopter les statuts de ce groupement,*
- *de désigner Monsieur Hervé Bouyrie pour représenter MACS au GIP « Littoral Aquitain »,*
- *d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire.*

## **5 – POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DU LOGEMENT - AMENAGEMENT DE 4 LOGEMENTS D'URGENCE DANS L'IMMEUBLE COMMUNAUTAIRE DE L'ANCIENNE GARE RDTL A CAPBRETON – CONVENTION MACS / PACT DES LANDES**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président rappelle que MACS a décidé en séance du 3 novembre 2003 :

- d'acquérir, moyennant le prix de 55 000 € TTC, le bâtiment de l'ancienne gare RDTL à Capbreton pour réaliser dans cet immeuble des logements d'urgence.
- de confier au PACT des Landes le montage de cette opération (travaux de réhabilitation et financement), MACS n'ayant pas les moyens nécessaires de la réaliser en direct.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur :

- le projet de réhabilitation de cet immeuble avec réalisation de 4 logements d'urgence par le PACT.
- le projet de bail emphytéotique sur 25 ans avec le PACT afin qu'il assure la réalisation et la gestion de ces logements d'urgence.

L'atelier communautaire « Logement social » et le Bureau ont donné un avis favorable à ce dossier.

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve :*

- le projet de bail emphytéotique à intervenir entre MACS et la PACT des Landes ayant pour objet :
  - la réhabilitation par cet organisme de l'immeuble communautaire de l'ancienne gare RDTL à Capbreton avec réalisation de quatre logements d'urgence (3 T2 d'environ 50 m2 et un studio de 29 m2)
  - la gestion de ces logements en accord avec MACS,

- la participation financière prévisionnelle de la communauté de communes à hauteur de 29 000 € et son inscription au budget communautaire,

*charge le Président de signer ce bail et d'en poursuivre l'exécution conformément aux clauses et conditions qu'il prescrit.*

## **6 - POLITIQUE COMMUNAUTAIRE ENFANCE / JEUNESSE / REORIENTATION DES ACTIVITES DU LUDOBUS / SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES FRANCAS DES LANDES POUR LE LUDOBUS**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président expose qu'une réorientation des activités du Ludobus est proposée par l'atelier communautaire « Accueil des jeunes » et les Francas des Landes.

### Missions du Ludobus :

- Secteur et temps d'intervention consacrés à MACS, avec possibilité de « sortir » pour des missions départementales des Francas telles que : formations et animations, interventions ponctuelles pour animer le réseau des ludothèques landaises.
- Interventions dominantes autour des accueils périscolaires et des garderies dans les centres de loisirs.
- Mise à disposition d'une salle par les communes accueillant le Ludobus.
- Réorientation des relations avec l'Education Nationale sur la base de critères convenus entre MACS et l'IEN.

### Actions spécifiques du Ludobus

- Mise en place fin 2005 d'une action spécifique d'information afin d'améliorer les relations avec les familles.
- Organisation pour 2006 d'un temps fort autour des jeux et des jouets avec une fête du jeu par exemple dans la dynamique de la fête nationale au mois de mai.
- Relancer la structuration des ludothèques landaises.

### Economie du projet

La subvention de MACS pour le Ludobus doit tenir compte des éléments suivants :

- création d'un emploi à temps complet et à l'année et non plus sur 9 mois comme en 2003 et 2004.
- expiration des aides de la CAF et dans une moindre mesure du Conseil Général qui étaient liées au lancement du projet.
- mise en place d'une convention d'objectifs entre MACS et les Francas des Landes.

Le Président expose ensuite que la subvention prévisionnelle 2005 de MACS aux Francas des Landes pour la mise en œuvre immédiate des nouvelles orientations des activités du Ludobus par cette association est estimée à 20 000 €.

Il invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce projet, auquel l'atelier communautaire « Accueil des Jeunes » et le Bureau ont donné un avis favorable.

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve :*

- la réorientation des activités du Ludobus proposée par l'Atelier Communautaire « Accueil des Jeunes » et l'association « Les Francas des Landes »,

- l'attribution à cet effet à l'association « Les Francas des Landes » d'une subvention de 20 000 € pour 2005,
- l'inscription de cette subvention au budget 2005 de MACS, article 6574,
- la mise en place d'une convention d'objectifs entre MACS et l'association « Les Francas des Landes ».

## **7 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

### ***A - ADHESION DE MACS AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL DES AIDES A DOMICILE DU CENTRE DE GESTION***

Le Président expose que le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion a décidé de créer deux postes de psychologue. Ils auront pour mission de soutenir et accompagner les agents sociaux exerçant leur activité dans les services d'aide à domicile des Communautés de Communes, Centres Intercommunaux et Centres Communaux d'Action Sociale.

Il ajoute que :

- cette mission s'effectuera à titre gratuit auprès des structures employeurs,
- chaque Communauté de communes, Centre Intercommunal et Centre communal d'Action Sociale se verra proposer l'intervention de ces deux psychologues,
- toute intervention de ces deux agents est conditionnée par la signature préalable d'une convention définissant et garantissant leurs conditions d'intervention.

Le Bureau communautaire a donné un avis favorable pour l'adhésion de MACS à ce service ainsi que pour la signature de la convention avec le CDG 40.

*Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier ce qu'elle fait à l'unanimité en approuvant :*

- l'adhésion gratuite de MACS au service d'Accompagnement Professionnel des Aides à Domicile (APAD) mis en place par le CDG 40,
- la convention s'y rapportant entre MACS et le CDG 40, le Président étant chargé de signer ce document.

### ***B - CREATION DE DEUX EMPLOIS D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS***

Le Président expose à l'assemblée que les contrats emplois jeunes du médiateur culturel de MACS et de l'un des deux animateurs de l'atelier multimédia-informatique (AMI) communautaire à Soustons arrivent à terme les 31 mai et 30 juin 2005.

Le Président propose de les recruter en qualité d'adjoints administratifs contractuels dans le cadre des dispositions de l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant statut de la Fonction Publique Territoriale.

Le Bureau communautaire a donné un avis favorable à ces créations de postes.

*Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :*

- de créer deux postes permanents à temps complet d'adjoints administratifs,
- de pourvoir dans un premier temps ces deux postes par des agents contractuels, dans le cadre des dispositions de l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et d'autoriser le Président à signer les contrats à intervenir avec ces agents pour une durée de un an, éventuellement renouvelable une fois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005 pour le médiateur culturel et du 1<sup>er</sup> juillet 2005 pour l'animateur de l'atelier multimédia informatique.
- de maintenir le niveau de rémunération « emploi jeune » de ces deux agents en les rémunérant sur la base de l'indice brut 345 avec attribution d'une IAT semestrielle au taux de 1,92 .

#### ***C - SERVICE AIDE A DOMICILE – CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL***

Le Président propose à l'assemblée de créer un poste d'agent administratif qualifié plus particulièrement chargé du suivi du service aide à domicile sur le secteur nord de MACS avec tenue de permanences dans les communes, visites des bénéficiaires à leur domicile, aide à la constitution des dossiers, etc....

Le Président propose de créer pour assurer ce service un poste de rédacteur territorial, un personnel de même grade de la mairie de Soustons étant pressenti pour occuper ce poste.

*L'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.*

Le Président répond à Monsieur Robert Lafitte que lorsque ce recrutement sera effectué, les mairies et les CCAS ne seront plus sollicités pour gérer les dossiers des bénéficiaires et les plannings des aides à domicile.

#### ***D – REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE***

Le Président rappelle à l'assemblée que lors du débat d'orientations budgétaires 2005, elle avait donné son accord de principe pour compenser par l'intermédiaire du régime indemnitaire les pertes de traitement consécutives à certaines hausses de cotisations intervenues début 2005.

*Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le régime indemnitaire des personnels de MACS suivant tableau joint au dossier préparatoire de chaque délégué.*

## 8 – ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE MACS A TOSSE – VENTES DE LOTS

Rapporteurs : Messieurs le Président et Jean-Claude DAULOUEDE

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 7 mars 2005, elle a décidé suivant avis du Service des Domaines de fixer le prix commercial de vente des lots de la ZAE de MACS à Tosse à 20 € HT le mètre carré.

Le Président expose ensuite qu'une réunion a été organisée en mairie de Tosse le 3 juin 2005 avec les entreprises candidates à l'acquisition de ces lots.

La liste des entreprises et des parcelles qu'elles souhaitent acquérir est la suivante :

Lot	Surface (m <sup>2</sup> )	Acquéreur	Activité	Prix lot (20 € HT)
1	1 042	Philippe MORICHÈRE – EURL Morichère 42 route de Saubion – 40230 Tosse	Menuiserie	20 840
2	1 309	Philippe CAZENAVE 10 rue de la Lande – 40230 Tosse	Forage	26 180
3	1 000	Réservé MACS		
4	3 000	Réservé commune de Tosse		
5	1 291	Laurent BOULON – Boulon Zinguerie – 21 rue des Compagnons – 40230 Tyrosse	Zinguerie	25 820
6	1 912	Jean-Claude Villenave – SCI Lacaumian 40230 Tosse	Boucherie	38 240
7	1 000	Jean-Michel PASCAL – 3 rue de la Poste – 40230 Tosse	Electricité Générale	20 000
8	1 188	Mickaël GES – MG ELEC 7 rue de Labruquère – 40230 Tosse	Electricité Générale	23 760
9	1 000	Gérard CALVET 321 ZA Tuquet II – 40150 Angresse	Plomberie/Chauffage	20 000
10	1 000	Jean-Louis CHARDIN – Chardin Carrelage 60 rue Amaniou – 40230 Tosse	Carrelage	20 000
11	1 000	Philippe ELISSALDE 5 square des Bécassines – 40230 Tosse	Maçonnerie	20 000
12	1 000	Fabrice ELISSALDE 10 allée des Saules – 40230 Tyrosse	Charpente/Couvertures	20 000

*Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur ces ventes ce qu'elle fait en les approuvant à l'unanimité étant précisé que :*

- le Président signera par devant notaire les actes notariés de vente à intervenir entre MACS et les entreprises précitées,

- tous les frais, droits, taxes et honoraires de quelque nature que ce soit sont à la charge des acquéreurs.

## **9 – ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

### ***A - TERRAIN D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – CESSION A MACS POUR L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA COMMUNE DE CAPBRETON DU TERRAIN D'ASSIETTE DU CAMP DU HERISSON***

La surface exacte mesurée définitive de la partie du terrain d'assiette du camp du Hérisson située sur le territoire de la commune de Capbreton est de 6 733 mètres carrés.

Le Président invite l'assemblée à confirmer sa précédente décision d'acquérir cette parcelle pour l'euro symbolique, ce qu'elle fait par 50 voix pour et une abstention de Monsieur Yves Mongrolle.

Après ce vote, Monsieur Eric Kerrouche déclare vouloir faire taire certains propos mal intentionnés selon lesquels la ville de Capbreton braderait son patrimoine immobilier en se défaisant pour l'euro symbolique d'une parcelle constructible. Il signale que cette parcelle est inconstructible à double titre puisqu'elle est inscrite d'une part au Schéma Départemental pour l'accueil des gens du voyage et qu'elle figure d'autre part dans la zone d'application de la « Loi littoral ». Il ajoute qu'il s'agit d'un investissement d'importance pour MACS et qu'il est normal que Capbreton y participe en cédant cette parcelle pour l'euro symbolique comme l'ont fait les autres communes concernées.

### ***B - AIRE DE GRAND PASSAGE ET CAMPS D'ACCUEIL PERMANENTS DES GENS DU VOYAGE – REGLEMENTS / CONVENTIONS ET CONTRATS D'OCCUPATION / ETATS DES LIEUX***

Le Président expose que l'atelier communautaire « Accueil des gens du Voyage » a donné un avis favorable aux projets de règlements, conventions, contrats et états des lieux ayant pour objet de régler les modalités administratives et financières d'occupation par les gens du voyage de :

- l'aire de grand passage,
- des camps d'accueil permanents dénommés :
  - camp du Hérisson,
  - camp de l'Ecureuil,
  - camp de la Tortue.

*Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer à son tour sur ces documents, ce qu'elle fait en les approuvant à l'unanimité.*

Il expose ensuite que les tarifs et modalités financières d'occupation de l'aire de grand passage et des camps d'accueil des gens du voyage sont les suivants :

Tarifs de l'aire de grand passage située à Tosse :

Nombre de caravanes	Montant de la caution	Eau	Enlèvement des déchets
Groupes de 20 caravanes et moins	50 €	1 € / m <sup>3</sup>	100 € / benne
Groupe au-delà de 20 caravanes	150 €	1 € / m <sup>3</sup>	100 € / benne

Le montant de la caution est restitué lors du départ, à condition que le gestionnaire de MACS et le chef de groupe aient constaté conformément au règlement :

- les paiements d'eau, d'électricité et d'enlèvement des déchets,
- l'état de propreté de l'aire et de ses abords,
- l'état des équipements visés par l'état des lieux établi lors de la sortie.

Tarifs des camps d'accueil permanents par emplacement :

Camps	Caution	Droits de séjour	Electricité	Eau
L'Ecureuil	60 €	5 €	5 € / 60 Kwh minimum	9 € / 5000 l minimum
La Tortue	60 €	5 €	5 € / 60 Kwh minimum	9 € / 5000 l minimum
Le Hérisson	60 €	5 €	5 € / 60 Kwh minimum	9 € / 5000 l minimum

Le montant de la caution est restitué lors du départ, à condition que le gestionnaire de MACS ait constaté conformément au règlement :

- le bon état de l'emplacement lors de la signature de l'état des lieux.

Le Président, en réponse à Monsieur Robert Lafitte précise que l'aire de grand passage est d'ores et déjà accessible aux gens du voyage quel que soit le nombre de caravanes y compris pour une seule.

Monsieur Ladislav de Hoyos confirme à Monsieur Jean-Claude Daulouède que la commune de Seignosse a tenu son engagement vis-à-vis de celle de Tosse en fermant son aire d'accueil en limite administrative des deux communes et qu'elle a d'autre part immédiatement pris l'arrêté interdisant le stationnement des gens du voyage sur le territoire communal conformément au modèle proposé par la communauté.

Monsieur Alain Lavielle fait ensuite le point sur l'état d'avancement des travaux d'aménagement des camps de l'Ecureuil et de la Tortue. Les retards constatés qui incombent à l'entreprise de maçonnerie C2A pour malfaçons et travaux à refaire sont de l'ordre de 21 jours pour le camp de la Tortue et de 30 jours pour celui de l'Ecureuil. Leur ouverture est désormais prévue fin janvier.

## **10 - ZAE DE SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE – PRISE EN CHARGE PAR MACS DE LA GESTION DES VRD REALISES A L'INTERIEUR DU PERIMERE DE LA ZAE**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

L'approbation du dossier de réalisation de la ZAC par le comité syndical, prévue fin juin, nécessite une délibération de la Communauté de Communes, relative à la prise en charge de la gestion des VRD qui seront réalisés à l'intérieur du périmètre de la zone.

*Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de prendre en charge la gestion des VRD qui seront réalisés à l'intérieur du périmètre de la ZAE de Saint-Geours-de-Maremne.*

Le Président informe ensuite l'assemblée qu'une réunion s'est tenue le 3 juin en Sous-Préfecture avec toutes les administrations concernées par la procédure de réalisation de la ZAE à l'occasion de laquelle un calendrier précis des diverses étapes administratives a été arrêté.

## **11 – QUESTIONS DIVERSES**

### ***A - REALISATION D'UN GIRATOIRE A L'INTERSECTION DE LA RD 418 ET DE L'AVENUE DU GOLF A SOORTS-HOSSEGOR***

***Rapporteur : Monsieur le Président***

- **Convention MACS / Conseil Général des Landes**

Le Président expose que le Conseil Général des Landes a retenu dans le programme 2005 les travaux relatifs à l'aménagement d'un giratoire, au carrefour constitué par la RD 418 et la voie communale de l'avenue du Golf à Soorts-Hossegor.

Les travaux consistent à réaliser un giratoire de 13 mètres de rayon extérieur, et une chaussée de 7 mètres de large à l'anneau.

Le montant de l'opération sera de 160 000 €. La répartition des dépenses s'établit comme suit :

	MONTANT DE L'OPERATION	PARTICIPATION DEPARTEMENTALE	PARTICIPATION MACS
TOTAL HT	134 000 €	64 000 €	70 000 €
TVA 19,6 %	26 000 €	26 000 €	---
TOTAL	160 000 €	90 000 €	70 000 €

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité*

*Approuve :*

- l'aménagement d'un giratoire à Soorts-Hossegor à l'intersection constituée par la RD 418 et la voie communale de l'avenue du Golf,
- la convention ayant pour objet de définir entre le Conseil Général et MACS les procédures et les engagements financiers respectifs de chacun relatifs à la réalisation de ces travaux.

Le Président est chargé de signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution.

- **Convention MACS / Commune de Soorts-Hossegor :**

Le Président rappelle que conformément au paragraphe 3, annexe I aux statuts de MACS concernant la définition de l'intérêt communautaire Voirie ; s'agissant de la réalisation de travaux en partenariat avec le Conseil Général « la part de financement non prise en compte par le Conseil Général des Landes est répartie de la manière suivante par opération » : 2/3 pour MACS, 1/3 pour la commune.

Le financement de la part non prise en compte par le Conseil Général s'établit comme suit :

<b>Part non prise en compte par le Département</b>	<b>Charge MACS</b>	<b>Charge Soorts-Hossegor</b>
70 000 € HT	46 666 € HT	23 334 € HT

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention ayant pour objet de définir entre MACS et la commune de Soorts-Hossegor les procédures et les engagements financiers respectifs de chacun relatifs à l'aménagement sur le territoire de cette commune d'un carrefour giratoire à l'intersection constituée par la RD 418 et la voie communale de l'avenue du Golf.*

Le Président est chargé de signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution.

**B – SALON DU LIVRE D'HOSSEGOR – REEDITION PAR MACS DE L'OUVRAGE DE PAUL MARGUERITTE « SOUS LES PINS TRANQUILLES » - PRIX DE VENTE DE L'OUVRAGE**  
**Rapporteur : Monsieur Eric Kerrouche**

Le rapporteur expose que sur proposition de l'adjoint au maire de la commune de Soorts-Hossegor, délégué aux affaires culturelles, une réflexion a été menée sur la possibilité de rééditer sous l'égide de MACS un ouvrage épuisé du début du XX<sup>e</sup> siècle illustrant le patrimoine local.

Le premier ouvrage retenu dans le cadre du Salon du Livre 2005 est celui de Paul Margueritte intitulé « Sous les pins tranquilles ».

Ce livre serait édité par MACS dans une collection dénommée « Couleurs du Patrimoine » en coopération avec les « Editions Yago » à Capbreton.

Le coût total de cette réédition s'élève à 2 000 € TTC.

Après cet exposé, le Président propose de fixer à 10 € pièce le prix public de vente de cet ouvrage.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,*

- approuve la réédition par MACS dans la Collection « Couleurs du Patrimoine » en coopération avec les « Editions Yago » à Capbreton de l'ouvrage du début du XX<sup>e</sup> siècle de Paul Margueritte intitulé « Sous les pins tranquilles »,
- fixe le prix public de vente de cet ouvrage à 10 €.

**C – P@T DE MACS A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE – TARIF POUR FORMATION A DISTANCE**  
**Rapporteurs : Messieurs le Président et Eric Kerrouche**

*Sur proposition du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve :*

- l'adoption d'un tarif complémentaire de 2 € par heure et par usager permettant la réalisation de parcours à distance au sein du Point d'accès à la Téléformation (P@T) porté par l'Atelier Multiservices Informatique de MACS situé à Saint-Vincent-de-Tyrosse conformément à la convention entre la Direction Régionale du Travail de l'Emploi et DEFI ADE,
- la participation du P@T de Saint-Vincent-de-Tyrosse aux animations régionales du groupement partenarial DEFI ADE (pilote par l'INSUP Formation) pour un montant de 500 € conformément à la convention partenariale P@T de Saint-Vincent-de-Tyrosse / DEFI ADE.

Le Président est chargé de signer la convention avec ce groupement partenarial d'adhésion piloté par l'Insup Formation et les accompagnateurs relais de l'AMI de MACS à Saint-Vincent-de-Tyrosse et d'en poursuivre l'exécution conformément aux clauses qu'elle prescrit.

**D – PROJET D'ACQUISITION SUR MISE EN ADJUDICATION PAR LA DDE D'UNE MAISON LANDAISE AVEC SON AIRIAL A MAGESCQ POUR AMENAGEMENT D'UNE MAISON D'ACCUEIL COMMUNAUTAIRE**

**Rapporteurs : Messieurs le Président et Jean-Claude SAUBION**

Le Président informe l'assemblée que le Ministère de l'Équipement procédera fin juin 2005 à la vente sur mise en adjudication d'une ferme et de son airial dont il est propriétaire en bordure de la RN 10 à Magescq.

Le Président propose à l'assemblée de se porter candidate auprès de Monsieur le Directeur de l'Équipement pour l'acquisition éventuelle de ce bien en vue de réaliser une maison d'accueil pour l'entrée nord de la communauté, dans le cadre d'une procédure d'adjudication avec mise à prix suivant estimation domaniale.

*L'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité et charge le Président de représenter MACS dans cette procédure.*

**E – SUBVENTIONS 2005**

**Rapporteur : Monsieur François GUILLOT**

Le rapporteur expose que l'atelier communautaire « Equipements sportifs et de Loisirs » a donné un avis favorable pour l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- 1 000 € à « Capbreton Sauvetage Côtier » pour l'organisation d'une course de Paddle Board le 9 juillet 2005 entre Saint-Jean-de-Luz et Capbreton,
- 1 300 € au « Comité des Landes de Pétanque » pour l'organisation :
  - des championnats d'Aquitaine à Saint-Vincent-de-Tyrosse les 7 et 8 mai 2005,
  - du championnat de France de Triplettes entreprises à Soustons les 2 et 3 septembre 2005.

*Le rapporteur invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur l'attribution de ces subventions ce qu'elle fait en les approuvant à l'unanimité.*

## **F – TOURISME MACS – RECRUTEMENT D'UN PERSONNEL SAISONNIER**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président rappelle à l'assemblée que :

- le Chalet d'Accueil Touristique situé à Capbreton a été mis à la disposition de MACS par le SIVOM Côte Sud,
- l'accueil au Chalet est assuré 7j/7 du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2005.

Le Président expose ensuite que pour assurer l'accueil et l'information des touristes, il est nécessaire de recruter un agent administratif temporaire à temps complet de juillet à septembre 2005.

Il aura pour rôle :

- d'accueillir physiquement et téléphoniquement les touristes et de les informer,
- d'assurer la tenue et l'animation de l'espace accueil,
- de valoriser le potentiel touristique local.

Le Président propose ensuite à l'assemblée de recruter cet agent pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 4 septembre et de le rémunérer sur la base de l'indice 245 brut (263 majoré) afférent au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 2 de rémunération.

*L'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.*

## **12 – INFORMATIONS DIVERSES :**

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 14/02/02 modifiée par délibération du 07/06/2004, elle lui a donné délégation pour :

« prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée et par voie d'appel d'offres, lorsque les crédits sont prévus au budget ».

Le Président fait ensuite part à l'assemblée :

- de la passation des marchés suivants selon la procédure adaptée :
  - *Maîtrise d'œuvre aménagement bureaux siège de MACS*  
Titulaire : SCP d'Architecture LAFARGUE-LAPASSADE à Saint-Vincent-de-Tyrosse  
Montant du marché : 63 840 € HT  
Signature du marché : 18 mai 2005
  - *Bulletin communautaire 2005-2006 (Elaboration – Conception – Assistance rédactionnelle – Fabrication – Impression)*  
Titulaire : Agence CARACTERES à Saint-Paul-les-Dax  
Montant du marché : 12 510 € HT/ bulletin x 4  
Signature du marché : 19 mai 2005

Le Président expose que ce bulletin sera distribué à compter du 20/06/05 par Médiapost dans les zones urbaines et du 27/06/05 par les préposés de « La Poste » dans les zones rurales.

- *Guide touristique : Conception - Elaboration – Assistance rédactionnelle*  
Titulaire : Agence CARACTERES à Saint-Paul-les-Dax  
Montant du marché : 8 220 € HT  
Signature du marché : 2 juin 2005

Le Président expose qu'un comité technique composé d'élus et de techniciens du tourisme a examiné et classé les six propositions parvenues à la communauté : l'Agence Caractères a été retenue à l'unanimité.

Monsieur Ladislav de Hoyos indique de son côté que les six propositions étaient de grande qualité. L'agence Caractères s'est détachée grâce à sa conception graphique originale (un surfeur sur des échasses) et à son slogan « La campagne a la côte » qui a unanimement plu aux membres du comité technique.

Le conseil communautaire prend acte de la signature de ces marchés.

#### ***B – ASSURANCES DE MACS / ELABORATION DCE***

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Elaboration dossier de consultation des assureurs en cours (Responsabilité civile et protection juridique – Flotte automobile – Bâtiments et matériels – Personnel)

Prestataire : ARIMA Consultants à Colomiers

Coût prestation : 3 700 € HT

Lancement consultation : fin juin / début juillet

#### ***C – STAGES DE CONTREBASSE***

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Attribution d'une subvention de 4 000 € par le Conseil Général des Landes.

#### ***D – BUREAU AXE EMPLOI***

**Rapporteur : Monsieur le Président et Charles MAUVOISIN**

Le Président expose que AXE Emploi qui est un organisme de formation habilité par l'ANPE et par la Direction du Travail et de l'Emploi, souhaite tenir des permanences une à deux fois par semaine sur Saint-Vincent-de-Tyrosse et Soustons. Un bureau est disponible au siège de MACS et un autre dans les locaux du pôle social à Soustons.

Monsieur Charles Mauvoisin signale de son côté que plusieurs associations se disant habilitées par l'ANPE sollicitent des bureaux pour la tenue de permanences. C'est le cas de Forum Associations qui intervient depuis plusieurs années sur Soustons et d'une toute nouvelle association le GIRPEH (Groupement Interprofessionnel Régional pour la Promotion de l'Emploi des Personnes

Handicapées) alors que l'ANPE dispose déjà de son côté d'un bureau dans les locaux du pôle social.

Monsieur Charles Mauvoisin s'interroge sur l'efficacité de ces multiples intervenants.

***E – PREMIER EQUIPEMENT AQUATIQUE STRUCTURANT DE MACS / PROPOSITION DE NOM***  
**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président propose de donner à cet équipement le nom de « Aygueblue » auquel l'assemblée donne un avis favorable.

La séance est levée à 22 h 45

**La secrétaire**

**Le Président,**

**Marie-Christine MAISONNAVE**

**Michel CASTETS**